



RÉGATES ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS 2025

Étape N°4 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

9 au 10 août 2025

Écovoile Baie-des-Chaleurs, Carleton-sur-Mer, Québec

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec et Écovoile Baie-des-Chaleurs

La mention « [NP] » dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cette règle modifie la RCV 60.1 (a).

1.1 RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 La RCV 40.1 s'applique.

2. COMMUNICATION

2.1 Le tableau officiel d'information en ligne peut être consulté à l'adresse <https://www.ecovoile.com/r%C3%A9gates2025> Ou à terre dans la vitre du bâtiment principal au 499 boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C1J0.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte aux classes **Optimist (4 flottes), ILCA 4, ILCA 6; 29er, 420; F18; catamarans opens; multicoques et monocoques en mode handicaps**. Il est possible d'accueillir d'autres classes ; un classement séparé sera prévu.

3.2. Les ILCA 6 et les ILCA 4 seront considérés comme deux classes, s'il y a le nombre requis de participants dans chacune d'elles pour former deux classes.

Dans le cas contraire, elles seront considérées comme une seule classe et les participants pourront changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription. Ceci change les règles de la classe ILCA.



3.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règle au sein de la FVQ / Voile Canada et doit présenter une preuve d'âge.

3.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

3.5. Tous les compétiteurs doivent avoir signé la feuille de décharge de responsabilité, ou la faire remplir par un parent s'il est mineur (moins de 18 ans).

4. FRAIS D'INSCRIPTIONS

4.1. Frais d'inscriptions à la régate, taxes incluses (2 jours, samedi et dimanche) :

	FRAIS D'INSCRIPTION AVANT le 1^{er} août	FRAIS D'INSCRIPTION APRÈS le 1^{er} août	FRAIS D'INSCRIPTION SUR PLACE
BATEAU SIMPLE	80,00 \$	130,00 \$	130,00 \$
420	100,00 \$	150,00 \$	150,00 \$
CLASSE F18	110,00\$	160,00\$	160,00\$
QUILLARD	40,00\$	40,00\$	40,00\$

4.2. Les frais incluent les dîners de samedi et dimanche (à l'exception des quillards). Nous vous conseillons d'apporter votre repas préféré sur l'eau et réserver le repas fourni pour votre retour à terre!

4.3. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la FVQ: www.voile.qc.ca et sur le site d'Écovoile Baie des Chaleurs : <https://www.ecovoile.com/r%C3%A9gates2025>. Après le 7 août, les inscriptions s'effectueront sur place. Des frais supplémentaires s'appliqueront pour les inscriptions après le 1^{er} août 2025.

4.4. Les paiements se font par cartes bancaires en ligne, par téléphone ou sur place.

4.5. Un bateau accompagnateur avec ou sans entraîneur n'a aucuns frais d'inscription à payer, mais doit s'inscrire sur une liste au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité. Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de Voile Canada et avoir payé leur cotisation d'entraîneur.



5. HORAIRE

5.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
VENDREDI 8 août	10 :00 à 15 :00	Entraînement
	18 :00	Souper d'ouverture (sujet à être déplacé au samedi selon la météo)
SAMEDI 9 août	07 :15	Fin des inscriptions
	07 :30	Réunion des barreurs – Quillard (Club Nautique de Carleton)
	08 :00	Réunion des barreurs – Dériveurs et F18 (Écovoile)
	09 :00	Premier signal d'avertissement de la journée
	16 :00	Dernier signal d'avertissement possible
DIMANCHE 10 août	08 :00	Réunion des barreurs – Dériveurs et F18 (Écovoile)
	09 :00	Premier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Présentation des médailles

5.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 13h30, le dernier jour de la régates.

6. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course ou sur le site internet d'Écovoile et de la fédération. Au plus tard le 17 juillet 2025

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type « au vent-sous le vent ».

8. CLASSEMENT

8.1. Pour chaque classe, il n'y a pas de nombre limité de course.

8.2. Une course doit être validée pour constituer une série.

8.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

8.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.



8.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

9. BATEAUX DE SUPPORT

9.1. L'accès au site de régate est interdit pendant une course aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs.

10. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

10.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.

10.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.

11. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

12.1. Les compétiteurs participent à la régate à leur propre risque. Voir règle 4 des RCV : Décision de courir. L'autorité organisatrice et Écovoile n'accepteront aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

12.2. Suite à son inscription, le participant à cette régate, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

13. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

14. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Veuillez contacter le bureau d'Écovoile pour vous renseigner sur les hébergements.

- Ceux qui désirent loger en hôtel ou en camping doivent réserver tôt.
- Un nombre limité de places sont disponibles sur le stationnement d'Écovoile pour les VR



Directeur de la régate : Vincent Duchemin

Organisation de la régate : Écovoile, 499 boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, Québec, G0C 1J0

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

15. PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Tous les efforts seront déployés pour organiser une régate PROPRE, conformément à l'organisation Sailorsforthesea "20 meilleures pratiques". L'élimination dans la mesure du possible du plastique à usage unique (bouteilles d'eau, emballages alimentaires, etc.) et le triez / l'élimination approprié des déchets sont deux pratiques importantes.

16. PROGRAMME CLEAN REGATTAS

Une fois de plus, Écovoile Baie-des-Chaleurs est fier d'annoncer sa participation au programme Clean Regattas de l'organisme Sailors for the Sea qui vise à rétablir la santé des océans. La protection des eaux de la Baie-des-Chaleurs est très importante aux yeux de l'organisation et votre aide est demandée dans cet effort. Pour plus de détails sur le programme Clean Regattas, visitez le site internet, www.sailorsforthesea.org.

Diverses mesures seront prises afin de réduire l'empreinte écologique de l'événement et l'organisation des Régates Écovoile Desjardins vous demande votre aide sur les points suivants :

- effectuer votre inscription en ligne afin de réduire l'impression de papier;
- apporter vos bouteilles d'eau réutilisables et les remplir aux endroits indiqués (les bateaux mouilleurs auront des réservoirs d'eau);

Merci à nos commanditaires :

Hostellerie Rioux Carleton sur Mer: <https://www.riotel.com/fr/hotels/carleton/> ;
<https://www.facebook.com/grouperiotel>

Ville de Carleton-sur-Mer: <https://carletonsurmer.com/> ; <https://www.facebook.com/carletonsurmer>